

COMMUNE de CHENAY



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026T-45
PORTANT AUTORISATION DE DIFFUSION DE MUSIQUE SUR
LE DOMAINE PUBLIC À L'OCCASION DE L'ORGANISATION
D'UNE SOIRÉE BLANCHE À CHENAY

Le Maire de Chenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L2214-4,

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, l. 1312-1 et 2, L. 1421-4 et L. 1422-1, R. 1334-30 à R. 1334-37 et R 1337-6 à R. 1337-10-1,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-1 à L. 571-20, R. 571-1 à R.571-97,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2008, relatif à la lutte contre le bruit dans le département de la Marne et notamment son article 5 qui donne la possibilité aux Maires d'accorder, par arrêtés, des dérogations pour des manifestations à l'occasion de fêtes locales,

Considérant la demande présentée en date du 22 juin 2026 par Madame Clotilde OLLIVIER, demeurant à Chenay, 54 rue du Général Leclerc, agissant pour le compte du Comité des Fêtes en qualité de Présidente, en vue d'organiser une soirée blanche au Square Berganzoni le 11 juillet 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Comité des Fêtes de Chenay est autorisé à diffuser de la musique amplifiée à l'occasion de l'organisation d'une « soirée blanche » à Chenay du samedi 11 juillet 2026 à partir de 17 heures au dimanche 12 juillet 2026 jusque 02h00.

Le niveau sonore de la musique devra être réduit à partir de 23h59 pour le respect du voisinage.

Article 2 : Ce présent arrêté concernant des prescriptions d'exercices relatives au bruit, est dérogatoire aux dispositions générales relatives au bruit de voisinage du code de la santé publique et de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à CHENAY, le 29 juin 2026
Le Maire, Franck JACQUET



Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Loivre,
- Sapeurs-pompiers de Trigny,
- Madame la Présidente du Comité des Fêtes,